

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 11 juin 2024 à 19 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 Claudia Beaulieu Siège no 4 **ABSENT**
Siège no 2 Carole Desbiens Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 3 Stéphanie Caron Siège no 6 Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale est aussi présente ainsi que trois (3) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en «Live» sur YouTube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2024 ;
5. Comptes du mois de mai 2024 ;
6. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :
 - Andrée Dubé :
 - MRC de Témiscouata
 - CADL
 - Claudia Beaulieu
 - RIDT;
 - AGA du Centre des Femmes
7. Approbation des travaux de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 - priorité 4 ;
8. Accueil pour la Fête des voisins - acceptation des dépenses en surplus;
9. Remerciements Yves Morin ;
10. Engagement de deux nouveaux.elles pompier.ières - Stéphane Guerette et Jennifer Couturier;
11. Engagement de Nelly Lord-Laforge accompagnatrice camp de jour ;
12. Acceptation de l'offre de service en architecture pour l'élaboration des plans et devis - Volet architecture du projet de la nouvelle caserne incendie ;
13. Acceptation de l'offre de service en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis - Volet ingénierie du projet de la nouvelle caserne incendie ;
14. Affaires diverses :
15. Période de questions ;
16. Fermeture de l'assemblée.

24-06110 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par: **Nicholas Dubé**

Et résolu à l'unanimité.

24-06111 Procès-verbal de la réunion du 7 mai 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal du 7 mai a été remis aux membres du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024, soit adoptée, tel que rédigé.

Proposé par: **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-06112 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 mai 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 mai a été remis aux membres du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2024, soit adoptée, tel que rédigé.

Proposé par: **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

24-06113 Comptes du mois de mai 2024

ATTENDU QUE la liste des comptes de mai 2024 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le jeudi 6 juin dernier et elle est remis à cette réunion.

Comptes à payer au 31 mai 2024 :	33 094.30 \$
Comptes payés d'avance :	79 086.46 \$
TOTAL :	112 180.76 \$

EN CONSÉQUENCE :

La liste de comptes ci-haut mentionnée soit approuvée.

Proposé par: **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

24-06114 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

Andrée Dubé :

- MRC de Témiscouata
- CADL

Claudia Beaulieu

- RIDT
- AGA du Centre des Femmes

24-06115 Approbation des travaux de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2024 - Priorité 4

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution

gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligés à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et de transmettre cette dite résolution sur les services en ligne du PGAMR.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-06116 Accueil pour la fête des voisins – Dépenses en surplus

ATTENDU QUE la Municipalité et la CADL accueilleront plus de 16 nouvelles familles, 10 nouveaux poupons et 3 nouvelles entreprises;

ATTENDU QUE nous nous devons de les accueillir avec leur famille;

ATTENQU QUE nous n'avions pas prévu tous ses montants au budget, un montant supplémentaire d'environ 800\$;

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité accepte de payer les frais supplémentaires pour l'accueil de ses nouveaux arrivants que la dépense soit prise dans le poste budgétaire suivant : 02-701-20-995 et que l'extra budgétaire soit pris à même les surplus.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité

24-06117 Remerciements à Yves Morin

ATTENDU QUE Yves Morin est en poste comme mécanicien depuis 2020 ;

ATTENDU QUE Yves a quitté son emploi en mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil tient à remercier Yves pour son travail durant toutes ses années.

Bonne chance Yves dans tes futurs projets.

Et résolu à l'unanimité.

24-06118 Engagements de pompiers.ères – Stéphane Guérette et Jennifer Couturier

Stéphane Guérette et Jennifer Couturier ont offert leur service comme pompier. Le service incendie a accepté leurs candidatures et les recommande au conseil municipal.

Stéphane est déjà formé et sera nommé officier.

Jennifer pourra suivre la formation de pompier 1.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil accepte les candidatures de Stéphane et Jennifer, les remercie de leur implication et de leur engagement auprès de nos communautés.

Bienvenue à vous deux dans notre équipe !

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

24-06119 Embauche de Nelly Lord-Laforge accompagnatrice camp de jour

ATTENDU QU'UNE nouvelle annonce a été faite pour l'embauche d'une accompagnatrice au camp de jour;

ATTENDU QUE nous avons reçu un CV et que la directrice générale adjointe a rencontré la candidate et qu'elle répond aux exigences;

Nelly a suivi la formation qui se donnait au camp Richelieu Vive la joie en fin de semaine dernière;

Son salaire sera financé en partie par une subvention de l'URLS. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata se porte garante du salaire ou autre dépense pour tout manque à gagner, si les revenus d'inscription ne suffisent pas.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil municipal embauche Nelly Lord-Laforge comme accompagnatrice soit du 25 juin au 9 août 2024 avec une semaine de préparation pour un total de 8 semaines;

Bienvenue dans l'équipe Nelly !

Proposé par : **Claudia Beaulieu**
Et résolu à l'unanimité.

24-06120 Acceptation de l'offre de service en architecture pour l'élaboration des plans et devis – Volet architecture du projet de la nouvelle caserne incendie

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir un service bonifié en prévention et protection incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire construire une nouvelle caserne incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à une firme de faire le design préliminaire et l'étude de faisabilité;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière au PRACIM afin d'obtenir une subvention et est toujours en attente d'une réponse;

ATTENDU QUE le design préliminaire et l'étude de faisabilité ont été présentés aux membres du conseil et à la population;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Municipalité de confier à un architecte l'élaboration des plans et devis pour la construction;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à trois demandes d'offre de services par invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes :

- Proulx et Savard Architectes : 75 750,00\$ + taxes;
- Atelier 5 : 85 702,44\$ + taxes;
- Daniel Dumont architecte : 83 750,00\$ + taxes.

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé aux analyses des offres.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité accepte de confier le mandat de l'élaboration des plans et devis pour construction à la firme Proulx et Savard architectes pour un montant de 75 750\$ (plus taxes) **conditionnel** à la réponse favorable du PRACIM concernant la demande d'aide financière.

D'autoriser Josée Chouinard, directrice générale et/ou Jonathan Bérubé, directeur du service incendie à signer l'entente et tout autre document pour réaliser cette dernière.

La dépense sera prise dans le poste budgétaire 72-220-00-711 - Travaux autre future poste incendie conditionnellement à l'obtention de la subvention de l'aide financière au PRACIM.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

24-06121 Acceptation de l'offre de service en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis – Volet ingénierie du projet de la nouvelle caserne incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir un service bonifié en prévention et protection incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire construire une nouvelle caserne, incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à une firme de faire le design préliminaire et l'étude de faisabilité;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière au PRACIM afin d'obtenir une subvention et est toujours en attente d'une réponse;

ATTENDU QUE le design préliminaire et l'étude de faisabilité ont été présentés aux membres du conseil et à la population;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Municipalité de confier à une firme d'ingénieur l'élaboration des plans et devis pour construction;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à trois demandes d'offre de services par invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes :

- Actuel Conseil : 93 200\$ + taxes
- R+O Énergie : Pas de dépôt.
- Génie + : 123 800\$ + taxes.

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé aux analyses des offres.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité accepte de confier le mandat de l'élaboration des plans et devis pour construction à la firme Actuel Conseil pour un montant de 93 200\$ (plus taxes) **conditionnel** à la réponse favorable du PRACIM concernant la demande d'aide financière.

D'autoriser Josée Chouinard, directrice générale et/ou Jonathan Bérubé, directeur du service incendie à signer l'entente et tout autre document pour réaliser cette dernière.

La dépense sera prise dans le poste budgétaire 72-220-00-711 - Travaux autres future poste incendie conditionnellement à l'obtention de la subvention de l'aide financière au PRACIM.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

24-06122 Période de questions

À 20 heures 10, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 heures 11, sur la proposition de Nicholas Dubé , Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, **Andrée Dubé**, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale et greffière-trésorière